



Charleville Mézières, 27 mai 2019

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Président de
L'Université de Reims Champagne Ardenne
Académie de Reims

Objet : Information pour le Groupe de travail avec la présidence de l'URCA du 03/06/2019 sur la simplification administrative

Monsieur le Président, dans le cadre de la programmation de la réunion d'échanges issue du dialogue social, il a été demandé aux organisations syndicales de faire remonter en amont de groupe de travail les points à aborder et à préciser. Vous trouverez ci-dessous quelques questions et remarques de notre syndicat Administration et Intendance UNSA pour le GT du 03/06/2019 sur la simplification administrative.

1/ Les services centraux de la Présidence de l'URCA Refusent de prendre en compte les documents signés en version électronique. Les originaux sont exigés (dossiers de vacataires, dérogation de résidence, autorisation de cumul de fonctions). Chez les notaires, qui sont des officiers publics, les actes sont signés électroniquement, serait-il possible de mettre en place la signature électronique afin de se rapprocher des règles de dématérialisation et de pouvoir gagner en efficacité ?

2/ Les dossiers étudiant.e.s sont entièrement dématérialisés mais il n'y a pas de scanner mis à leur disposition pour numériser leurs pièces pour les joindre à leur dossier. Tous les étudiants ne sont pas équipés et le format des documents transmis avec leur téléphone n'est pas toujours accepté. L'URCA a-t-elle les moyens de mettre à disposition des étudiant.e.s du matériel permettant ainsi de suivre la procédure de leur dossier à la lettre et de gagner en efficacité pour les services ?

3/ Certains actes administratifs ont été simplifiés, notamment ceux en lien avec la DEVU ou encore l'agence comptable et la DAF. Les procédures sont claires, écrites et communiquées. Il faut continuer dans ce sens avec les services pour lesquels les procédures sont parfois compliquées ou non définies. Est-ce que l'URCA a prévu cette continuité ?

4/ Il est nécessaire d'impliquer tous les acteurs dans les groupes de travail. Les agents sur le terrain ont une bonne connaissance des procédures et sont les mieux placés pour apporter des solutions pertinentes. Est-ce qu'il est possible pour l'URCA de mettre en place des GT internes au sein des services afin que ces acteurs puissent participer au mieux au développement de la simplification administrative ?

Les points remontés ci-dessus sont le résultat d'une enquête d'A&I UNSA faite suite à un questionnaire envoyé à destination des agents de l'URCA.

Je vous remercie par avance des éléments de réponses que vous pourrez nous rapporter lors de cet prochain groupe de travail.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims

Mickaël ADAMKIEWICZ